

Veuillez remplir tous les champs du formulaire afin que nous puissions mieux répondre à vos besoins.

Preneur d'assurance :

Assuré :

Etat civil marié/cohabitant légal isolé/cohabitant de fait

Rémunération brute annuelle payée régulièrement et mensuellement ⁽¹⁾: euros

Avez-vous d'autres plans de pension ? ⁽²⁾ Cette information est nécessaire pour pouvoir exécuter correctement le calcul de la règle des 80% de votre contrat.

S'il s'agit d'un contrat chez Belfius Insurance SA, nous avons besoin du numéro de contrat.

- N° de contrat: N° de contrat:

- N° de contrat: N° de contrat:

S'il s'agit d'un contrat auprès d'une autre compagnie d'assurances/fonds de pension, nous avons besoin de connaître les montants suivants.

1) **Numéro ou référence du contrat** :

Prestations acquises ⁽³⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou réserves de pension ⁽⁴⁾ dans MyPension : euros le (date)
Prestations attendues ⁽⁵⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou primes annuelles futures ⁽⁶⁾ : euros

2) **Numéro ou référence du contrat** :

Prestations acquises ⁽³⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou réserves de pension ⁽⁴⁾ dans MyPension : euros le (date)
Prestations attendues ⁽⁵⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou primes annuelles futures ⁽⁶⁾ : euros

3) **Numéro ou référence du contrat** :

Prestations acquises ⁽³⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou réserves de pension ⁽⁴⁾ dans MyPension : euros le (date)
Prestations attendues ⁽⁵⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou primes annuelles futures ⁽⁶⁾ : euros

4) **Numéro ou référence du contrat** :

Prestations acquises ⁽³⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou réserves de pension ⁽⁴⁾ dans MyPension : euros le (date)
Prestations attendues ⁽⁵⁾ dans MyPension : euros le (date)
ou primes annuelles futures ⁽⁶⁾ : euros

Signature du preneur d'assurance (signature, nom et qualité du mandataire) Date

⁽¹⁾ La rémunération brute annuelle correspond à la rémunération brute annuelle actuelle (avant le prélèvement de la cotisation sociale et du précompte professionnel) allouée ou attribuée mensuellement au dirigeant d'entreprise, augmentée du montant des avantages de toute nature imposable dont il bénéficie mensuellement pendant l'année, du montant du loyer requalifié lorsqu'un mandataire de la société loue un bien immobilier à sa propre société, du pécule de vacances et d'une prime de fin d'année.

⁽²⁾ Les montants déjà assurés dans le cadre d'un autre plan de pension correspondent aux autres capitaux de pension à toucher à l'âge de la pension dans le cadre d'un Engagement Individuel de Pension (EIP), d'une Convention de Pension pour Travailleurs Indépendants (CPTI), d'une assurance groupe, d'une assurance dirigeant d'entreprise, d'une promesse de pension, de contrats INAMI, d'une Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI), à l'exclusion des assurances-vie individuelles et de l'épargne-pension.

⁽³⁾ Prestations acquises : les prestations auxquelles vous pouvez prétendre à l'âge de retraite, conformément au règlement de pension ou à la convention de pension, si, lorsque vous cessez d'être dirigeant d'entreprise de l'organisateur, vous laissez vos réserves acquises dans l'organisme de pension. Ce montant est disponible dans MyPension.

⁽⁴⁾ Réserves de Pension : il s'agit des réserves de pension du contrat à une date récente. A ne remplir que si vous n'avez pas les Prestations acquises à votre disposition.

⁽⁵⁾ Prestations attendues : La valeur du capital au terme, tenant compte des versements futurs prévus. Ce montant est disponible dans MyPension.

⁽⁶⁾ Primes annuelles futures : Le montant des primes annuelles prévues pour le contrat. A ne remplir que si vous n'avez pas les Prestations attendues à votre disposition

Merci de bien vouloir renvoyer ce formulaire à votre conseiller financier